



MONDE

 ESPAGNE

En 2022, les accidents du travail avec arrêt et mortels (trajet inclus) ont augmenté, selon les données provisoires publiées par le ministère du Travail et de l'Économie sociale, respectivement de 10,4 % et de 17,2 %. Sur un total de 1196 425 accidents, 631 724 ont entraîné un arrêt, parmi lesquels 4714 étaient graves et 826 étaient mortels (soit 121 décès de plus qu'en 2021). 42 320 maladies professionnelles ont été enregistrées en 2022, dont 9716 avec arrêt. Dans un rapport qui vient de paraître, la Confédération syndicale des commissions ouvrières fait plusieurs propositions qui vont de l'organisation d'une grande table ronde à la révision des listes de maladies professionnelles en passant par le renforcement des inspections du travail.

 POLOGNE

Depuis le 1^{er} décembre 2022, le Code du travail intègre des dispositions relatives au télétravail. Ainsi, le travail peut être exécuté tout ou partie au lieu indiqué par le salarié et convenu avec l'employeur. Celui-ci est tenu de fournir au salarié travaillant à distance le matériel et les outils de travail nécessaires et de couvrir les coûts liés à l'installation et à la maintenance ainsi que ceux des services d'électricité et de télécommunication nécessaires pour effectuer son activité. Si l'employeur constate des manquements au respect des dispositions et principes en matière de santé et de sécurité au travail, il peut demander au salarié d'y remédier dans un certain délai. À défaut, il peut ne plus l'autoriser à travailler à distance. La même loi permet aux employeurs de contrôler la sobriété des salariés et de les soumettre à des tests pour détecter la présence d'autres agents addictifs.

CRISE SANITAIRE

Confinement, santé mentale et addictions

Publiée en janvier dernier par Santé publique France, une synthèse des résultats de trois enquêtes met en lumière les effets de la pandémie de Covid-19 sur la santé mentale des travailleurs, la qualité de leur sommeil ainsi que leurs consommations de tabac et d'alcool.

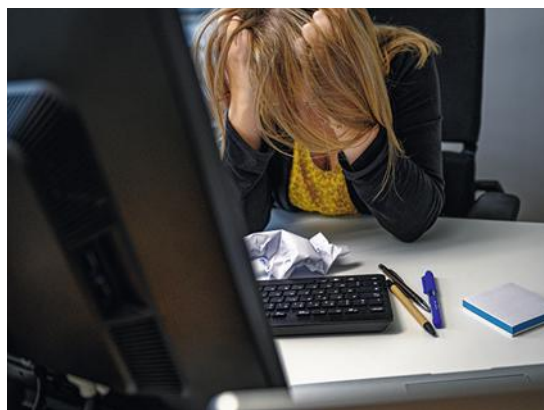
DEPUIS MARS 2020 et le premier confinement, les mesures de distanciation physique destinées à limiter la propagation de la Covid-19 ont engendré des modifications importantes des conditions de travail. Télétravail plus ou moins contraint, chômage partiel, décalage des horaires, diminution des contacts avec les collègues... Pour estimer dans quelle mesure ces évolutions ont pu être source de satisfaction ou de tension, Santé publique France a analysé les don-

Pilotée par la Mildeca, l'enquête sur l'évolution des conditions de travail et la consommation de substances psychoactives en période d'épidémie indique que 30 % des personnes interrogées déclaraient avoir augmenté leur consommation de tabac et 14 % celle d'alcool. À l'inverse, 17 % des répondants affirmaient avoir diminué leur consommation de tabac et 18 % celle d'alcool. En ce qui concerne les hommes, l'augmentation du tabagisme est liée à celle de

la charge de travail alors que, chez les femmes, c'est la diminution de cette charge qui en est à l'origine, tout comme elle fait croître leur consommation d'alcool. Les auteurs de cette enquête de la Mildeca soulignent que les personnes déclarant avoir ressenti un sentiment d'isolement par rapport à leurs collègues durant le confinement étaient 41,3 % à avoir augmenté leur consommation de tabac, contre seulement 25,1 % parmi celles n'ayant pas ressenti ce sentiment d'isolement. Pour l'alcool, les personnes se sentant isolées déclaraient plus fréquemment une modification de leur consommation, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

de leur consommation, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Enfin, l'enquête Coset-Covid s'est penchée sur la prévalence de troubles anxio-dépressifs en sortie de confinement chez les travailleurs indépendants et du monde agricole. Au sein de cette population, les troubles du sommeil ont fréquemment crû tout au long du confinement, comme l'illustrent leurs accentuations chez plus d'un quart des hommes et plus d'un tiers des femmes. Santé publique France explique poursuivre ses travaux de surveillance de la santé mentale des travailleurs afin d'estimer l'impact des conditions de travail sur celle-ci, de cibler les profils les plus à risque et d'identifier les leviers de prévention efficaces. ■ D. L.



© Gael Kenbaou/INRS/2022

nées de trois enquêtes portant sur les troubles anxio-dépressifs, la consommation de tabac et d'alcool, ainsi que les troubles du sommeil chez les actifs occupés.

Selon les résultats de l'enquête Coviprev, qui s'est intéressée, entre autres indicateurs de santé, à la santé mentale, 30,5 % des actifs occupés ont déclaré des symptômes d'anxiété au début du confinement en mars 2020 contre 15,9 % fin juin 2020. Environ un actif sur cinq présentait des symptômes dépressifs au début de chacune des deux périodes de confinement. Quant aux troubles du sommeil, ils touchaient au début du confinement environ deux tiers d'entre eux et étaient plus fréquents chez les femmes que chez les hommes.